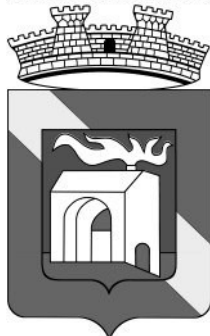


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,  
VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,  
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 16 relatif à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire,

**CONSIDERANT** la convention de mission d'assistance au projet de « renaturation de l'école élémentaire Marie Marvingt, et de l'école maternelle Françoise Dolto, selon la démarche « Cour-jardin : tous jardiniers »;

### Exposé ci-après :

Cette mission d'assistance du C.A.U.E. permettra d'apporter à la commune tous les conseils, orientation et prescriptions propres à fournir à la commune les éléments lui permettant d'arrêter ses choix programmatiques et d'opportunité avec un objectif de qualité urbaine, architecturale, paysagères, environnementale et d'adaptation au contexte du site.

### DECIDE

#### ARTICLE 1

De signer la convention ci-après annexée relative à la mission d'assistance en vue de la renaturation des cours de l'école maternelle et élémentaire.

#### ARTICLE 2

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### ARTICLE 3

La Directrice générale des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Forcalqueiret le 02.01.2025,



Le Maire, Gilbert BRINGANT

Rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture le 03.01.2025
- Affiché le 03.01.2025